

## Examen professionnel de spécialiste de douane avec brevet fédéral

L'examen professionnel pour spécialiste de douane avec brevet fédéral 2006 aura lieu au centre de formation de l'Administration des douanes, Kasinostrasse 4, 4410 Liestal. Le candidat / la candidate doit, par l'examen, fournir la preuve qu'il possède les capacités professionnelles requises pour l'activité de spécialiste de douane.

### Admission

Sont admis à l'examen les candidates et candidats:

- a. prouvant qu'ils ont achevé l'école secondaire, échelon II, *ou*
- b. prouvant qu'ils ont effectué un apprentissage commercial *ou* technique d'au moins trois ans;
- c. ayant achevé le cours central 1 avec une moyenne globale de notes d'au moins 4,0 *et*
- d. ayant été jugés aptes pour la profession de spécialiste de douane à l'issue du stage pratique.

### Points administratifs:

Dates de l'examen: 31.05.06–02.06.06 écrit  
06.06.06–07.06.06 oral

Taxe d'examen: aucune taxe d'examen n'est perçue

Adresse de l'inscription: Direction générale des douanes, Service d'état-major,  
Formation, Monbijoustrasse 40, 3003 Berne

Délai d'inscription: 31 janvier 2006

### Inscription:

L'inscription comprend:

- un résumé de la formation scolaire et / ou professionnelle antérieure;
- les copies des certificats requis pour l'admission;
- la mention de la langue d'examen;
- la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

15 novembre 2005

Administration fédérale des douanes  
AFD

Direction générale des douanes  
Service d'état-major, Formation

## Examen professionnel de spécialiste de douane avec brevet fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	45
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.11.2005
Date	
Data	
Seite	6233-6233
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 055

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.